

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 avril 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 V. 82** Voeu relatif à l'évolution de la DHG.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

En réponse aux vœux :

- n° 40, relatif à la Dotation Horaire Globale des Collèges du 19<sup>e</sup> arrondissement et de Paris présenté par François Dagnaud, Roger Madec et les élus du groupe socialiste et apparentés, Sergio Tinti et les élus du groupe Communiste-Front de Gauche, et Fatoumata Koné et les élus du groupe Ecologiste de Paris,
- n° 41 relatif à la dotation horaire globale du collège et à la section européenne menacée du collège César Franck, déposé par Jacques Boutault, élu écologiste, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement, Véronique Levieux, élue du Groupe Socialiste et apparentés,
- n° 42 relatif aux conséquences de la baisse de la dotation horaire globale (DHG) dans les collèges et lycées parisiens, déposé par Nicolas Bonnet Ouladj, Jean-Noël Aqua, et les élu.e.s du groupe Communiste-Front de Gauche ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris pour la réussite éducative et l'épanouissement de tou.te.s les jeunes Parisiens, porté notamment par le Projet éducatif de Paris qui fédère l'ensemble des acteurs éducatifs, dont l'Académie de Paris, afin d'assurer les meilleures conditions de réussite dans une école accueillante et bienveillante ou encore par la création de l'observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative ;

Considérant la baisse de la Dotation horaire globale (DHG) pour les établissements du second degré de l'Académie de Paris qui est la traduction de la suppression décidée par le ministère de 54 postes d'enseignants, laquelle marque une rupture sensible avec les moyens dont bénéficiait Paris ces dernières années ;

Considérant la mobilisation de nombreuses communautés éducatives notamment dans les établissements situés en QPV et relevant de l'éducation prioritaire ainsi que le calendrier de la procédure d'attribution des moyens horaires dans les établissements par l'Académie pour le second degré parisien ;

Considérant les risques que fait peser cette baisse de la Dotation horaire globale des établissements sur l'offre et l'organisation des enseignements, l'alourdissement des effectifs, la pérennité de projets pédagogiques ou éducatifs souvent organisés avec le soutien financier de la Ville et qui participent pleinement à la réussite et à l'épanouissement des élèves ainsi qu'à la valorisation et la qualité de l'enseignement public ;

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris,

Emet le vœu que la Ville :

- s'informe auprès de l'Académie sur les conséquences de la baisse de la DHG en terme de taux d'encadrement, d'offre pédagogique et de projets éducatifs ;
- relaie et soutienne auprès de l'Académie les inquiétudes des communautés éducatives et des mairies d'arrondissement, notamment pour les établissements relevant de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire ou faisant l'objet d'une attention particulière, afin de ne pas mettre en péril la continuité de projets éducatifs et pédagogiques portés au sein de ces établissements ;
- soit vigilante sur les ajustements de DHG qui seront effectués dans ce cadre jusqu'à la rentrée scolaire prochaine par le Rectorat de Paris afin que le travail engagé pour valoriser l'enseignement public ne soit pas fragilisé par une baisse de moyens.